



## **12<sup>ème</sup> Réunion Consultative sur l'Intégration de la Perspective Genre dans l'Union Africaine**

### **DECLARATION SOLENNELLE ET RECOMMANDATIONS**

Nous, représentants d'organisations de femmes africaines et de la société civile, nous sommes réunis au sein de la Campagne « Le Genre : Mon Agenda » à l'occasion de la 12ème Réunion Consultative sur l'Intégration de la Perspective Genre dans l'Union Africaine (UA) à Charm el Cheikh, Egypte du 21 au 22 juin 2008. Initié par Femmes Africa Solidarité (FAS), cet événement a également reçu le soutien de la Commission de l'Union Africaine, du Conseil sur les Femmes, le Genre et le Développement de l'Union Africaine (AUGD), de la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (UNECA), du Mouvement International des Femmes pour la Paix de Suzanne Mubarak (SMIWPM), de l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises Egyptiennes (EBWA), de l'Open Society Initiative pour l'Afrique de l'Ouest (OSIWA), d'ActionAid International, du Département pour le Développement International du Gouvernement du Royaume-Uni (DFID), de la Banque Africaine de Développement (BAD), du Fonds de Développement pour la Femme Africaine (AWDF), et du Ministère des Affaires Etrangères de Finlande;

**Souhaitant la bienvenue** au nouveau Président de la Commission de l'Union Africaine, S.E. Jean Ping, et réitérant notre engagement à travailler en étroite collaboration avec son bureau et en particulier avec le Conseil sur les Femmes, le Genre et le Développement de l'Union Africaine afin de faire avancer l'agenda des femmes africaines à l'échelle continentale;

**Reconnaissant** la valeur du soutien de S.E. Suzanne Mubarak, première dame d'Egypte, qui s'est engagée en faveur de l'agenda des femmes africaines et qui a donné le ton à cette Réunion Consultative à travers son discours d'ouverture qui a abordé les défis liés au genre, la nécessité d'accroître les capacités, les libertés et la dignité des femmes et le rôle de la protection sociale dans la promotion et la pérennisation de cette prise de pouvoir;

**S'appuyant** sur les réalisations du mouvement des femmes africaines qui ont réussi à maintenir les priorités des femmes sur l'agenda de l'Union Africaine, **appréciant** le soutien de l'UA ainsi que sa reconnaissance du rôle-clé joué par les Réunions Consultatives vis-à-vis de l'inclusion des femmes dans l'agenda du Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements;

**Reconnaissant la volonté** des chefs d'Etats d'améliorer constamment les conditions de vie des citoyens africains grâce à de nombreuses initiatives marquantes, et par la mise en oeuvre de politiques et programmes aux niveaux national, régional et continental;

**Mettant l'accent sur l'engagement** des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union Africaine envers l'égalité des sexes et le renforcement des capacités des femmes, tel qu'il est stipulé dans le *Protocole de l'UA relatif aux Droits des Femmes en Afrique* (2003), la *Déclaration Solennelle sur l'Egalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique* (2004) et autres instruments et décisions de l'AU ;

**Prenant en considération et appréciant** l'engagement renouvelé de l'Afrique en faveur de la parité ; ainsi qu'illustré par l'élection de cinq femmes aux postes de Commissaires en janvier 2008, par la décision de rendre opérationnel un Fonds pour les Femmes Africaines, comme il est indiqué dans la Déclaration Solennelle sur l'Egalité entre les Hommes et les

Femmes en Afrique ainsi que par le mandat accordé au Conseil des Femmes de l'Union Africaine de préparer le rapport du Président de la Commission de l'Union Africaine sur la DSEHFA;

**Célébrant** les initiatives africaines de résolution des conflits, et particulièrement la nomination de l'éminente femme africaine Son Excellence Graça Machel au sein de l'Equipe de Médiation au Kenya ;

**Conscients** de notre travail et de notre engagement à surveiller, évaluer et effectuer des rapports sur la mise en œuvre du *Protocole de l'Union Africaine relatif aux Droits des Femmes en Afrique* (2003), la *Déclaration Solennelle sur l'Egalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique* (2004) et sur d'autres décisions de l'UA, nous sommes reconnaissants du travail continu fourni par les nombreux points focaux qui soutiennent les Etats-membres dans la mise en œuvre de ces engagements et dans la préparation de rapports comme mentionné dans la DSEHFA ;

**Appréciant la décision** des chefs d'Etats et de Gouvernements de consacrer le 12ème Sommet Ordinaire aux thèmes de l'Eau et de l'Assainissement qui sont vitaux aux conditions de vie des femmes, à la production économique et à la réalisation des Objectifs du Millénaire et de la DSEHFA ;

**Nous prions** le 11ème Sommet Ordinaire d'adopter les recommandations suivantes:

## **PAIX ET SECURITE**

1. Considérant la paix et la sécurité comme des conditions nécessaires au développement durable, la Réunion demande à l'Union Africaine :
  - a) De nominer des femmes aux postes de médiatrices et/ou d'envoyées spéciales afin qu'elles participent aux négociations de paix en cours en vue de résoudre les conflits au Darfour, en Somalie, au Zimbabwe, en accord avec le principe de parité et la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies;
  - b) D'accroître la représentation des femmes aux postes de décisions pour la prévention, la gestion et la transformation des conflits au sein des institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux ;
  - c) D'inclure les femmes dans les opérations de maintien de la paix, en particulier en adoptant des mesures pour augmenter le recrutement et le maintien de femmes au sein des forces de sécurité et de défense ; et d'assurer la sensibilisation des troupes africaines aux questions de genre avant tout déploiement de forces ;
  - d) De lutter contre l'impunité et notamment de la prévenir; de renforcer les mécanismes de suivi et de transparence afin de protéger les femmes et les jeunes filles de toutes formes de violence, particulièrement durant les conflits; de garantir la mise en accusation rapide des auteurs de ces violences, et enfin d'élaborer des programmes de soutien afin d'aborder les besoins spécifiques des femmes et des enfants ;

## **DROITS HUMAINS**

2. Afin de pérenniser les avancées réalisées dans la protection des droits des femmes, nous demandons aux Etats-membres de l'UA :
  - a) D'encourager les Etats-membres qui n'ont pas ratifié tous les instruments en faveur des droits des femmes tels que la Convention pour l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations contre les Femmes (CEDAW), le Protocole Additionnel de la Charte

- Africaine et la DSEHFA, de le faire le plus rapidement possible, d'élaborer des politiques et de développer des structures en vue de leur mise en œuvre totale et efficace;
- b) De collaborer avec la Rapporteure Spéciale pour les Droits des Femmes en Afrique de la Commission Africaine pour les Droits des Hommes et des Peuples (ACHPR) afin de la soutenir dans son mandat de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des engagements africains vis-à-vis des droits des femmes aux niveaux local et national;
  - c) De prendre en considération les instruments régionaux qui ont été développés en Afrique et encourager les leaders africains à prendre immédiatement des mesures afin de mettre en œuvre les articles contenus dans le Plan d'Action de Ouagadougou adopté durant la Conférence des Ministres sur les thèmes des Migrations et du Développement en 2006;
  - d) De prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter le fléau qu'est le trafic des êtres humains, et en particulier le travail exploité et les violations des droits humains dont les femmes et les enfants sont les principales victimes, et prendre des mesures afin de prévenir ces crimes horribles en partenariat avec le secteur privé afin qu'il renforce la responsabilité sociale des entreprises; et
  - e) De soutenir le mouvement des femmes africaines et sa campagne en faveur de l'égalité des sexes.

## **SANTE**

3. Nous demandons à l'UA de prendre en considération la dimension genre du VIH/SIDA et la persistance des facteurs sociaux, culturels et économiques qui exposent les femmes et les jeunes filles à un risque de contagion plus important, d'encourager les membres de l'UA à respecter leurs engagements en accord avec la Déclaration de Maputo sur le paludisme, le VIH/SIDA, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses, et de :
  - a) Prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir des services de santé efficaces pour les femmes aux niveaux local et national ;
  - b) Mettre en place un financement adéquat et des ressources afin de répondre aux problèmes de santé liés aux femmes ainsi que des locaux, et ceci tout particulièrement pour les situations d'urgence;
  - b) Promulguer et appliquer des lois qui protègent les femmes atteintes du VIH/SIDA de toute discrimination ;
  - c) Créer des mécanismes permettant la participation entière et significative des femmes atteintes du virus du sida dans toutes les phases liés à l'accès aux soins de santé ; et enfin de
  - d) Promouvoir activement l'éducation des filles dans ce contexte d'amélioration de la situation sanitaire en Afrique.

## **EDUCATION**

4. Bien que des avancées importantes aient été réalisées en matière d'accès des filles à l'éducation, d'importants défis subsistent en termes de poursuite du cursus scolaire et de finalisation des études à des niveaux plus élevés. Nous demandons à l'UA de s'engager à nouveau à atteindre les six objectifs de la campagne "Education pour Tous" (EFA) ainsi que les Objectifs du Millénaire. Plus précisément, nous prions le Sommet de:
  - a) Promulguer, renforcer ou amender la législation nationale en accord avec les standards de l'UA inscrits dans la *Charte Africaine sur les Droits des Enfants* et le *Protocole Additionnel de la Charte Africaine* afin de protéger les filles de violences à

- l'école et de fixer à 18 ans l'âge minimum de mariage et de rendre obligatoire le consentement mutuel;
- b) Consacrer un minimum de 20% des budgets nationaux à l'éducation, avec au moins 3% des budgets réservés à l'alphanumerisation et à l'éducation non-formelle;
  - c) Renforcer la dimension genre dans l'éducation.

## **TERRES ET RESSOURCES PRODUCTIVES**

- 5. Reconnaissant les efforts des Chefs d'Etats et de Gouvernements dans la mise en œuvre de la Déclaration de la Conférence Internationale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural (ICARRD) de 2006 à travers la Politique Africaine de la terre et le canevas et les lignes directrices de la réforme agraire développées par l'Union Africaine, la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies, et la Banque Africaine de Développement, en particulier l'engagement à assurer le droit des femmes à la terre et aux ressources productives en Afrique, nous demandons à l'UA de garantir que les droits des femmes soient inclus dans la Politique Africaine de la terre et le canevas et les lignes directrices de la réforme agraire et de:
  - a) Donner le mandat à la Commission de l'Union Africaine, en coopération avec le mouvement des femmes, de convoquer une table ronde continentale sur l'accès, le contrôle et l'appropriation par les femmes des terres et des ressources naturelles et productives en Afrique en 2008, afin de débattre des lignes directrices de la Politique Africaine de la terre et de développer des indicateurs et des repères avant qu'elle ne soit adopté par le Sommet de l'UA en 2009;
  - b) Donner le mandat à l'AUGD d'intégrer la perspective genre et les droits des femmes dans l'ébauche des lignes directrices de la *Politique africaine de la terre*; et enfin de
  - c) Prier les Etats-membres de donner la priorité aux droits des femmes dans les processus en cours concernant les réformes de la terre dans leurs pays.

## **PRISE DE POUVOIR ECONOMIQUE**

- 6. Reconnaissant le caractère central de la prise de pouvoir économique des femmes pour l'agenda du développement de l'Afrique, la Réunion prie les Etats-membres de l'UA de:
  - a) Créer un environnement propice comprenant un cadre législatif, politique et administratif afin de promouvoir et protéger les droits des femmes lorsqu'elles s'investissent dans des activités économiques à tous niveaux;
  - b) Coopérer avec le secteur privé afin de créer des opportunités pour renforcer les capacités des femmes chefs d'entreprises, leur faciliter l'accès à l'information et ainsi qu'aux crédits, aux brevets, et au développement de produits et de marchés;
  - c) Faciliter le lancement du Fonds de renforcement économique des femmes africaines tel qu'il est spécifié dans la DSEHFA ainsi que dans les recommandations de la Conférence Continentale de l'UA sur la Prise de Pouvoir Economique des Femmes dans le contexte de l'intégration qui s'est tenue à Lilongwe, au Malawi du 17 au 19 mars 2008, et de
  - d) S'inspirer des bonnes pratiques de l'Egypte relatives aux fonds sociaux de développement et les adapter aux efforts de promotion d'une culture d'entreprenariat parmi les femmes africaines.

## **SECOND SOMMET DES CHEFS D'ETATS SUR LE GENRE**

7. Prenant en compte l'importance d'un suivi et d'un passage en revue réguliers, nous exprimons notre gratitude envers les Etats-membres de l'Union Africaine qui ont remis leurs rapports sur la DSEHFA, et demandons à l'UA de :
  - a) Donner pour mandat au Président de la Commission de l'Union Africaine l'initiation du processus qui mènera à un Second Sommet des Chefs d'Etats sur le Genre en juillet 2009, afin de passer en revue et de renforcer les engagements africains envers l'égalité des sexes tel que le prévoient la DSEHFA et les autres instruments; et de
  - b) Prier les Etats-membres n'ayant pas remis leurs rapports sur le statut de l'intégration de la perspective genre, de le faire rapidement et de préférence avant la tenue de ce sommet.
8. La 12<sup>ème</sup> Réunion Consultative sur l'Intégration de la Perspective Genre dans l'Union Africaine a également débattu et émis des recommandations à propos des crises actuelles au Zimbabwe et au Soudan:
  - a) **SUR LA SITUATION DES FEMMES AU ZIMBABWE:** nous demandons à l'Union Africaine de:
    - i) Soutenir la décision du réseau "Le Genre: Mon Agenda" de mener une mission de solidarité des femmes au Zimbabwe afin d'appuyer les femmes de ce pays après les élections présidentielles prévues pour le 27 juin 2008;
    - ii) Prendre toutes les mesures nécessaires afin de:
      - Protéger les femmes et les filles qui ont été affectées par les violences perpétrées dans le pays après les élections de mars 2008 et qui ont été déplacées;
      - Faciliter l'accès aux ressources humanitaires pour les populations ayant besoin de retrouver des conditions de vie décentes comprenant l'accès à la nourriture, à un refuge et à des services médicaux, et dans cette perspective, de prier le Gouvernement du Zimbabwe de reconsiderer l'interdiction qu'il a émise à l'encontre des organisations humanitaires d'opérer dans le pays;
      - Demander à tous les chefs du Zimbabwe, et aux autres acteurs des communautés régionale et internationale concernées de s'engager à résoudre la crise dans ce pays de manière pacifique ; et enfin de
      - Prier le Gouvernement du Zimbabwe d'assurer la sécurité et la protection de tous ses citoyens et de garantir leurs droits à contribuer à toutes les dimensions de la vie sans ressentir de peur.
  - b) **SUR LA SITUATION DU DARFOUR:** nous demandons à l'Union Africaine de:
    - i) Intervenir immédiatement afin de mettre un terme aux disputes entre le Soudan et le Tchad, et de s'assurer que l'accord de paix signé entre les deux gouvernements à Dakar en mars 2008 soit totalement mis en œuvre;
    - ii) Faire preuve de leadership afin de soutenir la mise en oeuvre de l'Accord de Paix Compréhensif (CPA);
    - iii) Garantir la participation des femmes au processus de paix au Darfour en tant que partenaires égales, en accord avec la DSEHFA et la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU;

- iv) Soutenir la MINUAD afin qu'elle respecte tous les aspects de son mandat, en particulier la protection des civils, et celle des femmes et des enfants,
- v) Prier le Gouvernement du Soudan de mettre en œuvre et d'institutionnaliser la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, et de signer et ratifier le Protocole additionnel relatif aux droits des femmes.

**c) SUR D'AUTRES THEMES**

Accueillant avec enthousiasme l'initiative de Son Excellence Ellen Johnson-Sirleaf, Présidente du Liberia, menée conjointement avec Son Excellence Tarja Halonen, Présidente de la Finlande, d'organiser un Colloque International sur le renforcement des capacités des femmes, le développement du leadership, la paix et la sécurité internationales, en mars 2009, à Monrovia, au Libéria, nous assurons les femmes du Libéria de notre soutien pour leur engagement continu envers la construction de la paix et nous demandons à l'Union Africaine de:

- i) Contribuer aux préparatifs nécessaires afin de garantir le succès du Colloque ;
- ii) Garantir la participation de représentants des Gouvernements et de la société civile des Etats-membres.

**Le Secrétariat de la Campagne "Le Genre: Mon Agenda",  
Charm El Cheikh, le 23 Juin 2008.**